

Fourniture de vêtements professionnels, d'EPI et d'équipements spécifiques

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20269632

Date limite de remise des plis

09 / 11 / 2026 à 16 heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert
(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR www.marches-publics.info

Téléchargement sur la plateforme 4 à 5 heures avant l'heure limite

Appelez sans hésiter la plateforme de dématérialisation ou le pouvoir adjudicateur si vous êtes bloqué 1 h avant l'heure limite.

EN MODE DUME

Les soumissionnaires candidatent avec leur seul numéro SIRET.

Si vous répondez en DUME et que la plateforme de l'Etat est bloquée, passez en réponse « mode classique »

LA SIGNATURE ELECTRONIQUES EST EXIGEE UNIQUEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE FINAL

NE SIGNEZ PAS VOS DOCUMENTS.

DEUX SOUS-REPERTOIRES MAXIMUM ET PAS DE NOM DE FICHIERS AVEC DES CARACTERES SPECIAUX, DES ESPACES

PREAMBULE

GRAND POITIERS ACHATS

LA CENTRALE D'ACHATS DE GRAND POITIERS

Par délibération en date du 9 février 2018, Grand Poitiers Communauté urbaine s'est constituée en centrale d'achats sans but lucratif, conformément à l'article 26 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, concernant la passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

Fonctionnement de la centrale d'achat

- Grand Poitiers Achats lance la consultation, avec les estimations de Grand Poitiers Communauté urbaine a minima, de la Ville de Poitiers et éventuellement le CCAS.
- Les trente-neuf autres communes de Grand Poitiers Communauté urbaine, et éventuellement d'autres adhérents institutionnels (VITALIS, SMASP...) pourront intégrer pendant la phase de passation ou en cours d'exécution des marchés ou accords-cadres

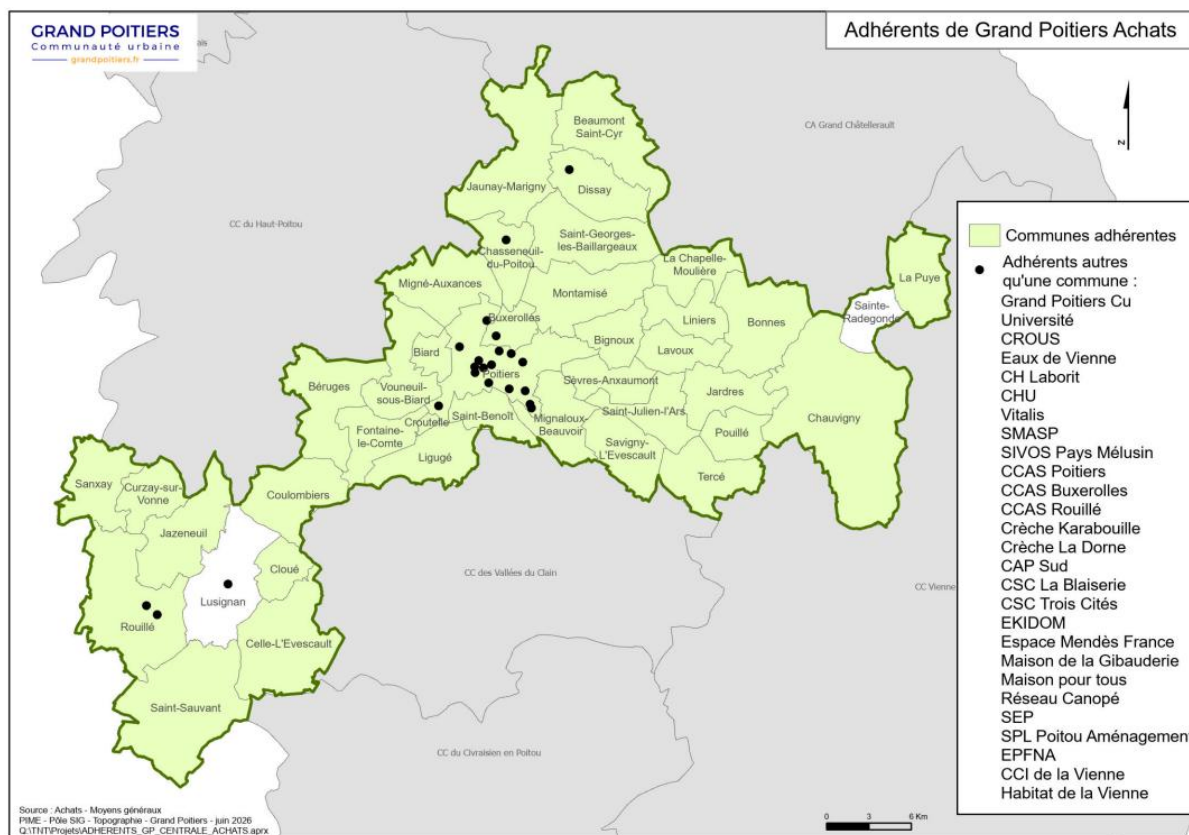
Grand Poitiers Achats informera les titulaires des marchés des nouveaux participants aux marchés et accords-cadres par courriel, avec l'indication de l'adresse de facturation.

Avantages de la centrale d'achat pour les fournisseurs :

- Une visibilité sur le territoire par les fournisseurs et une meilleure attractivité
- Homogénéisation des pratiques sur le territoire
- Une massification des achats et donc un chiffre d'affaires plus important

Pour information, la carte des adhérents est disponible ci-dessous.

Les adhérents à la centrale d'achats de Grand Poitiers Communauté urbaine, Grand Poitiers Achats, ne participent qu'aux consultations qu'ils souhaitent.



AVERTISSEMENT

LES CANDIDATS SONT INFORMES QU'ILS DEVRONT ACQUERIR UN CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE (délai d'obtention à peu près de 3 à 4 semaines), ET QU'ILS DEVRONT INSCRIRE SUR LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION UNE ADRESSE MAIL VALIDE AFIN DE RECEVOIR LES DIFFERENTS COURRIERS.

GRAND POITIERS ACHATS, la Centrale d'Achats de Grand Poitiers Communauté urbaine est engagée dans le programme national DcANT (Développement concerté de l'Administration Numérique Territoriale) qui consiste en la dématérialisation complète de la procédure de passation des marchés :

- 1- Procédure DUME pour tous les marchés de la collectivité (MAPA et procédures formalisées)
- 2- Réponse DUME MAPA ou Procédure formalisée : **pas de signature électronique** obligatoire

LES CANDIDATS N'ONT PAS A SIGNER ELECTRONIQUEMENT

- 3- Attribution du MAPA ou de la procédure formalisée : signature électronique de l'acte d'engagement par l'attributaire

L'attributaire est contacté par la collectivité l'informant qu'il est l'attributaire du marché et qu'il doit signer l'AE en sa possession lors de la consultation et le retourner signé électroniquement avec un certificat norme EIDAS (ou RGS jusqu'à la fin de validité du certificat)

Procédure de signature :

Après enregistrement de l'acte d'engagement (sous format Word initialement) sous format PDF

Sur Adobe Reader : signer directement sur le PDF avec votre certificat de signature électronique.

Il suffit d'aller dans « remplir et signer », ensuite « utiliser des certificats », « signer avec un certificat », une boîte de dialogue « tracer un rectangle de signature » s'ouvre, installer votre clé de signature électronique et cliquer sur « signer avec un périphérique connecté » (ne pas cocher sur la case : « verrouiller le document »), vous sélectionnez votre ID électronique et vous pouvez signer.

Si votre clé n'est pas encore reconnue sur l'ordinateur, ouvrir « Edition », puis « Préférences » dans le menu déroulant, et « Signatures », cliquer sur « autres » en face « Identités et certificats approuvés », une fois la boîte de dialogue ouverte, cliquer sur l'icône représentant une carte de visite avec un + au-dessus, puis « ajouter une identification numérique », « ID numérique personnelle existante provenant : », cliquer sur « d'un périphérique connecté à cet ordinateur »

La liste des Autorités de Certification (AC) est disponible sur : http://lsti-certification.fr/images/liste_entreprise/Liste%20PSCe.

Certaines de ces AC commercialisent des certificats : Assemblée permanente des chambres et métiers et de l'artisanat, Certeurope (01 49 70 29 30), Certinomis (08 26 82 66 26), Chambersign France (08 92 23 02 52), Click & Trust (08 92 68 14 18), Crédit Agricole cards & Payments (01 57 72 84 84), Dhimyotis (03 20 79 24 09).

- 4- Les candidats reçoivent les courriers de rejet par voie électronique en LRAR via la plateforme de dématérialisation

- 5- L'attributaire reçoit le courrier de notification en LRAR électronique via cette même plateforme

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

GRAND POITIERS ACHATS, la Centrale d'Achats de Grand Poitiers Communauté urbaine

Direction Achats - Moyens généraux

Représentant : Monsieur Anthony BROTTIER Président

Adresse : GRAND POITIERS ACHATS

Hôtel Communautaire

84, RUE DES CARMELITES

POITIERS

86000

Téléphone : 0549523535

Courriel : direction.achats.moyens.generaux@grandpoitiers.fr

Site internet : <https://www.grandpoitiers.fr>

L'acheteur agit en tant que Centrale d'Achats.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de vêtements professionnels, d'EPI et d'équipements spécifiques**

Code CPV	Libellé CPV
18100000-0	Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Fourniture de vêtements professionnels, d'EPI et d'équipements spécifiques
Acheteur	GRAND POITIERS ACHATS, la Centrale d'Achats de Grand Poitiers Communauté urbaine
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum multi-attributaires de fournitures
Structure	4 lots
Lieu d'exécution	Territoire des adhérents de la Centrale d'Achats
Durée	4 ans à compter du 15 mars 2027, ou à une date postérieure si la notification intervient ultérieurement, jusqu'au 14 mars 2031
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

Lot	Objet
1	Fourniture de tenues professionnelles et EPI - montant maximum 28 900 000,00 € HT (CPV 18100000-0 : Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires - 18100000-0 : Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires)
2	Fourniture de tenues et EPI forestiers, élagueurs et travaux de nature - montant maximum 1 400 000,00 € HT (CPV 18130000-9 : Vêtements de travail spéciaux)
3	Fourniture d'uniformes et équipements spécifiques de la police municipale et des ASVP - montant maximum 1 600 000,00 € HT (CPV 18110000-3 : Vêtements professionnels)
4	Fourniture de tenues professionnelles d'image et équipements spécifiques des services en relation avec le public - montant maximum 3 900 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 18110000-3 : Vêtements professionnels)

■ **Description :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture de vêtements professionnels, d'EPI et d'équipements spécifiques**

A titre indicatif, le montant estimatif global, pour la Ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté urbaine, est le suivant pour chacun des lots:

Lot	Montant € HT des consommations globales par lot (pour la Ville et Grand Poitiers)
Lot 1 - Fourniture de tenues professionnelles et EPI	4 335 000 €
Lot 2 - Fourniture de tenues et EPI forestiers, élagueurs et travaux de nature	210 000 €
Lot 3 – Fourniture d'uniformes et équipements spécifiques de la police municipale et des ASVP	240 000 €
Lot 4 – Fourniture de tenues professionnelles d'image et équipements spécifiques des services en relation avec le public	292 500 €

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.info.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

En cas de téléchargement anonyme du DCE ou de changement d'adresse mail non répercuté sur la plateforme de dématérialisation, les soumissionnaires ne pourront être informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates et du DCE ou compléments, etc) et devront en assumer l'entière responsabilité dans l'élaboration de leur offre.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- l'acte d'engagement (AE)
 - le règlement de la consultation (RC)
 - le cadre de réponse technique (CRT) pour chacun des lots
 - le cahier des clauses administratives et particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots
 - le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP) pour chacun des lots
 - le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chacun des lots
 - le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chacun des lots
-
- le questionnaire demat
 - l'annexe AGECE (à titre d'information)

Pour tout renseignement administratif et technique complémentaire concernant le marché, les candidats devront impérativement transmettre leurs demandes au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres afin que l'acheteur puisse y apporter les réponses au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, via la plateforme de dématérialisation www.marches-publics.info.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.marches-publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis :

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

AUCUN DOCUMENT A SIGNER ELECTRONIQUEMENT LORS DU DEPOT

DANS LES NOMS DE FICHIERS : PAS DE CARACTERE SPECIAL

PAS D'APOSTROPHE type ‘

PAS D'ESPACE DANS LES NOMS DE FICHIERS

PAS DE PLUS DE DEUX SOUS-REPERTOIRES

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
----------	------------

Document	Descriptif
Situation juridique	
Formulaire DUME	1- Formulaire DUME en format xml ET pdf (généré automatiquement lors de la réponse sur marches-securises.fr) remplaçant la DC1 et DC2 (ne pas les transmettre en plus du formulaire), ou éventuellement DC1-DC2 si vous ne candidatez pas en DUME EN CAS DE PROBLEME DE TELECHARGEMENT DU DUME SUR LA PLATEFORME NATIONALE DE L'AIFE, VOUS POURREZ REPONDRE EN CANDIDATURE CLASSIQUE AVEC LES DC1 ET DC2 A COMPLETER
Capacité économique et financière	
C.A. 3 ans DUME	Chiffre d'affaires des trois dernières années (chiffre d'affaire annuel général et chiffre d'affaire annuel spécifique dans le domaine d'activité couvert par le marché) à compléter dans le DUME ou dans le DC2 si la société ne répond pas en DUME
Capacité technique et professionnelle	
Note organisation / moyens	Note sur l'organisation de l'entreprise et les moyens humains et matériels
Références - 3 ans	Références de prestations similaires de moins de 3 ans ; pour les entreprises récentes ne justifiant pas de justificatifs de capacités professionnelles : curriculum vitae, diplômes ou qualifications des salariés permettant de juger de la capacité du candidat
Autres justificatifs	
Questionnaire demat	Formulaire "questionnaire_demat_completer_obligatoirement Pour répondre aux marchés publics, à compter du 1er octobre 2018 il faut disposer d'une signature électronique au minimum avancée reposant sur un certificat qualifié, conforme au règlement eIDAS. Cependant les certificats RGS (niveau **) restent valables jusqu'à leur expiration. L'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique laisse la possibilité d'utiliser un certificat de signature électronique de type RGS. En effet ce texte dispose que les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique demeurent régis par ses dispositions jusqu'à leur expiration. Pour répondre aux marchés publics, il faut au minimum une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié, conforme au règlement eIDAS. Dans la commande publique, sont autorisées : - soit la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3) ; - soit la signature électronique qualifiée (niveau 4). Le format de signature électronique doit être conforme aux exigences de l'article 3 de l'annexe 12 du code de la commande publique, ainsi qu'aux articles 1 et 2 de la décision d'exécution (UE) n° 2015/1506 de la Commission du 8 septembre 2015, conformément aux exigences du règlement (UE) no 910/2014 dit eIDAS.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Par ailleurs, et conformément à l'article R2143-14 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur prévoit que les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Si les candidats souhaitent recourir à cette possibilité, ils doivent indiquer les références de la consultation concernée.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Documents
Le cadre de réponse technique complété
Le BPU complété
Le DQE complété
Les fiches techniques des produits (pour les lots 1, 2, 3 et 4 pour chacune des références proposées au BPU et/ou au DQE)
Les fiches de données de sécurité des produits (pour les EPI et équipements concernés par une exigence normative ou réglementaire. Ce n'est pas nécessaire pour un article textile simple sans norme spécifique, sauf si demandé au CCTP)

Pour information, l'acte d'engagement n'est demandé qu'à l'attributaire et non à la remise des offres.

Les candidats qui envisagent dès le stade de la remise des offres de sous-traiter des prestations du lot concerné, devront présenter, en plus du DC4, les documents suivants du sous-traitant pressenti :

- La nature des prestations sous-traitées ;
- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Les capacités techniques du sous-traitant ; ce dernier devra présenter les références et / ou qualifications demandées ci-dessus pour les candidats à la consultation ;
- Les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales (liasse 3666 à demander aux services des impôts) et sociales (attestation à demander à l'URSSAF) ;
- Une attestation d'assurance contre les risques professionnels, en cours de validité ;
- Un RIB.

■ Echantillons :

La fourniture d'échantillons est obligatoire pour toute offre. Les échantillons doivent être strictement limités aux références figurant dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE). Ils permettront d'évaluer :

- La conformité apparente avec la référence proposée dans l'offre ;
- La qualité de fabrication : matières, coutures, finitions, renforts, fermetures, semelles, assemblages ;
- Le confort, l'ergonomie, la coupe, le poids, la souplesse et la liberté de mouvement ;
- La robustesse et l'adaptation à un usage professionnel ;
- La facilité d'utilisation, d'entretien, d'enfilage ou d'ajustement ;
- La qualité du rendu visuel, des coloris, des marquages, broderies ou personnalisations lorsqu'ils sont concernés ;
- La compatibilité entre équipements, notamment pour les EPI techniques ;
- La présence des marquages, étiquetages et notices requis lorsque ceux-ci sont applicables.

Ces vérifications ne constituent pas des essais en laboratoire ni des tests destructifs. Elles ont pour objet d'apprécier concrètement la qualité, l'adéquation et la cohérence des produits proposés au regard des besoins exprimés.

- La conformité réglementaire et normative des équipements concernés

Les échantillons feront l'objet, selon la nature des articles concernés :

- D'un examen visuel et tactile permettant d'apprécier la qualité des matières, des assemblages, des coutures, des finitions et le rendu général des produits ;
- De vérifications techniques portant sur la cohérence entre les caractéristiques apparentes des produits, les prescriptions du CCTP et les références proposées dans l'offre ;
- De vérifications des marquages, étiquetages, pictogrammes et notices réglementaires applicables aux équipements concernés, en complément de l'analyse des justificatifs de conformité ;
- D'essais fonctionnels simples et non destructifs, adaptés à la nature des articles : essayage, appréciation du confort et de la liberté de mouvement, facilité d'enfilage, de manipulation et d'ajustement, fonctionnement des fermetures, attaches et systèmes de réglage.

Ces examens sont réalisés en fonction des caractéristiques et des usages propres à chaque lot. Ils ne constituent ni des essais en laboratoire ni des tests de certification ou de résistance des équipements.

Modalités de transmission des échantillons :

Les échantillons devront être expédiés ou déposés au plus tard avant le **09/11/2026 à 16 H 00** :

Centre Technique Communautaire
Magasin – À l'attention de Fabien REY
10 rue Antoine Becquerel – 86000 Poitiers

Chaque colis devra obligatoirement comporter la mention suivante : « *Consultation Grand Poitiers Achats / Fourniture de vêtements professionnels, d'EPI et d'équipements spécifiques – Lot n° X (indiquer le numéro du lot pour lequel l'échantillon est déposé) / Ne pas ouvrir* »

Les candidats disposeront d'un délai de trois mois à compter de la date de notification du marché pour venir récupérer leurs échantillons. Passé ce délai, les échantillons seront considérés comme abandonnés et pourront être détruits, réutilisés ou utilisés.

En fonction du résultat, il sera décidé du produit à retenir. Tout au long de l'année, le fournisseur devra livrer un produit conforme à l'échantillon.

■ **Modalités de remise des offres :**



Dépôt des offres exclusivement par voie dématérialisée, avant la date et l'heure limites fixées sur la page de garde du présent règlement. Les candidats devront tenir compte des délais de chargement des fichiers pour respecter l'heure limite.

COMMENCER A DEPOSER LES PLIS 4 OU 5 HEURES AVANT L'HEURE LIMITE



Dépôt après la date et l'heure limites

Dépôt par voie postal ni ouvert ni analysé

Pour le dépôt des candidatures et offres dématérialisées, les candidats se reporteront à l'aide en ligne du site de dématérialisation www.marches-publics.info

Copie de sauvegarde

Il est ici rappelé, que les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sous forme papier ou sur support électronique (clé USB, CD, DVD ...), elle ne sera ouverte qu'en cas de problème technique rencontré au cours de l'ouverture électronique de l'offre dématérialisée (virus, autres).



Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.



L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « **COPIE DE SAUVEGARDE** » avec l'intitulé et le numéro de l'affaire avec la mention

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Adresse de dépôt de la copie de sauvegarde :

Direction Achats - Moyens Généraux

84 rue des Carmélites

2^{ème} étage

86000 Poitiers

OU, si la copie est envoyée par service postal, devra l'être à l'adresse ci-dessous :

Grand Poitiers Communauté urbaine

Direction Achats - Moyens Généraux

84 rue des Carmélites

86000 Poitiers

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Formats Pour les documents exigés par le Pouvoir Adjudicateur, le format autorisé en réponse est : **PDF** à l'exclusion des **BPU, DQE et DPGF** qui doivent être retournés en format XLS (Excel 97-2003) ou autre format suivant les fichiers initiaux de la consultation (ex : word)

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par le Pouvoir Adjudicateur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : Word 97-2003, PowerPoint 97-2003, RTF, DWG, JPG, AVI ...).

Virus Il est ici rappelé, qu'il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle

des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus.

Signature Rappel → en mode **DUME**, la signature électronique n'est pas exigée.

Assistance : Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, et en cas de problème au moment du dépôt des offres, vous devez contacter le numéro d'assistance à la disposition des soumissionnaires en priorité le 08.11.65.23.75 ou adresser un message à l'adresse suivante support-entreprises@aws-france.com ou renseigner le formulaire de demande d'assistance directement depuis la plateforme www.marches-publics.info.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Capacités techniques et professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (45 %)	
- Qualité, conformité réglementaire et adéquation des produits proposés aux besoins (12 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.1.1 et 3.1.2 du CRT) ; du BPU complété permettant d'identifier, pour chaque ligne, la marque, la référence fabricant, la référence fournisseur et le libellé commercial de l'article proposé ; des fiches techniques et notices d'utilisation permettant d'apprécier les caractéristiques des produits, leurs niveaux de protection et leur conformité aux exigences du CCTP, complétées, le cas échéant, par les déclarations UE de conformité, certificats ou autres justificatifs disponibles ; des échantillons demandés permettant d'apprécier la conformité apparente, la cohérence avec les références proposées et l'adéquation des articles aux usages professionnels attendus.
- Etendue, cohérence et lisibilité des gammes proposées (7 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (3.2.1 à 3.2.3 du CRT) ; présentation des gammes proposées par famille de produits ; catalogue, extrait de catalogue, support numérique ou accès en ligne ; informations relatives aux tailles, pointures, coupes, déclinaisons homme et femme, tailles spécifiques, variantes et articles complémentaires ; éléments permettant d'apprécier l'étendue des gammes, leur cohérence, leur lisibilité et la facilité d'identification des références proposées.)
- Confort, ergonomie et durabilité des articles (10 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.3.1 et 3.3.2 du CRT) ; grilles de tailles et de pointures ; descriptifs des matières, compositions, grammages, renforts, coutures, assemblages et finitions ; informations relatives au confort, à la respirabilité, à la liberté de mouvement, à l'ajustement et à l'ergonomie ; conditions d'entretien, nombre de lavages garantis lorsqu'il est pertinent, durée de vie estimée et garanties proposées ; échantillons demandés permettant d'apprécier la qualité de fabrication, la coupe, le poids, la souplesse, le confort, la robustesse et la facilité d'utilisation ou d'ajustement.)
- Organisation logistique, disponibilités des références et délais de livraison (8 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.4.1 à 3.4.3 du CRT) ; informations relatives aux références tenues en stock, aux pourcentages de produits stockés, aux lieux de stockage, à

Critère	Descriptif
	l'organisation du réassort et à la sécurisation des approvisionnements ; délais d'établissement des devis et délais de livraison des articles stockés, non stockés, spécifiques, personnalisés ou sur mesure ; modalités de gestion des urgences, des ruptures, des substitutions, des reliquats et des livraisons fractionnées ; description du processus de commande, des livraisons multisites et du suivi des commandes.)
- Modalités d'accompagnement des services et du magasin, retours et SAV (8 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.5.1 et 3.5.2 du CRT ; organisation du conseil technique et de l'accompagnement des utilisateurs ; désignation d'un interlocuteur dédié ; modalités d'essayage, de prise de mesures, de mise à disposition de jeux de tailles, de présentation de gamme, de démonstration et de prêt d'échantillons ; organisation proposée pour les bouchons d'oreille moulés avec filtre acoustique, notamment la planification des séances de prise d'empreintes, le personnel intervenant, le choix du filtre, les délais de fabrication et les conditions d'ajustement ou de refabrication ; modalités de gestion des retours, échanges de tailles, non-conformités, garanties, remplacements et service après-vente.)
2. Prix des prestations (40 %)	Sur la base du montant du DQE
3. Performance environnementale et sociétale (15 %)	
- Produits intégrant des matières recyclées, biosourcées ou éco-conçues (4 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.1 du CRT ; identification des principales références proposées intégrant des matières recyclées, biosourcées ou issues d'une démarche d'éco-conception ; indication de la nature et, lorsqu'elle est disponible, de la part de matière recyclée ou biosourcée ; labels, certifications, fiches environnementales, attestations ou justificatifs des fabricants associés aux références concernées.)
- Démarche AGECE, reprise, recyclage et valorisation des tenues et EPI en fin de vie (4 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.2 du CRT ; description des solutions de reprise, de collecte, de tri, de réemploi, de recyclage ou de valorisation proposées pour les tenues professionnelles, EPI, chaussures et autres articles concernés ; identification des produits repris et des éventuelles exclusions ; modalités de collecte ; filières et partenaires mobilisés ; justificatifs de traçabilité, attestations, bordereaux ou bilans pouvant être transmis.)
- Réduction des emballages et limitation du plastique (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.3 du CRT ; description des emballages et conditionnements utilisés ; mesures de réduction du suremballage et des sachets plastiques individuels ; recours à des emballages recyclés, recyclables, réemployables ou consignés ; adaptation du conditionnement aux quantités commandées ; modalités de regroupement des commandes et des livraisons.)
- Traçabilité environnementale et sociale des produits proposés (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.4 du CRT ; informations disponibles relatives à l'identité des fabricants, aux principaux pays ou sites de fabrication ou d'assemblage, à l'origine des principales matières ou composants et aux engagements environnementaux et sociaux des fabricants et fournisseurs ; fiches fabricant, attestations, labels, certifications, chartes, codes de conduite ou documents équivalents associés aux références proposées.)
- Volet social et responsabilité	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.5 du CRT ;

Critère	Descriptif
sociale des produits proposés (3 %)	présentation des moyens mis en œuvre pour s'assurer du respect des engagements sociaux par les fabricants, fournisseurs ou partenaires ; chartes éthiques, codes de conduite fournisseurs, clauses sociales, procédures de sélection et d'évaluation des fournisseurs, analyses des risques sociaux, audits et actions correctives ; éléments relatifs au respect des droits fondamentaux au travail, à la prévention du travail forcé, du travail des enfants et du travail dissimulé ainsi qu'à la santé et à la sécurité des travailleurs.)

Lot 2 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (55 %)	
- Adéquation des produits aux usages forestiers, élagueurs et travaux de nature (11 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.1.1 et 3.1.2 du CRT) ; du BPU complété permettant d'identifier, pour chaque ligne, la marque, la référence fabricant, la référence fournisseur et le libellé commercial de l'article proposé ; de la présentation des gammes proposées pour les vêtements forestiers et anti-coupure, les chaussures et bottes, les casques, les protections auditives, les gants, les équipements de grimpe, de maintien au travail et de protection contre les chutes ; des fiches techniques et des échantillons demandés permettant d'apprécier l'adéquation des produits aux activités forestières, à l'élagage, aux travaux en hauteur et aux interventions en milieu naturel.
- Conformité réglementaire et normative (13 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.2.1 et 3.2.2 du CRT) ; des fiches techniques et notices d'utilisation permettant d'apprécier les caractéristiques des équipements, leurs niveaux de protection et leur conformité aux exigences du CCTP, complétées, le cas échéant, par les déclarations UE de conformité, certificats, attestations ou autres justificatifs disponibles ; des informations relatives aux normes applicables aux vêtements anti-coupure, chaussures forestières, casques, protections auditives, protections oculaires, gants et autres équipements de protection ; des éléments d'identification, de durée de vie et de traçabilité des harnais, baudriers, longes, cordes, connecteurs et autres EPI de catégorie III ou équipements soumis à un suivi particulier.
- Qualité, technicité, ergonomie et fiabilité des équipements (14 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.3.1 à 3.3.3 du CRT) ; descriptifs des matières, grammages, renforts, coutures, zones extensibles, semelles, fermetures, systèmes de réglage, traitements, poids, niveaux de protection et garanties fabricant ; informations relatives au confort, à la respirabilité, à la souplesse, à la liberté de mouvement, à la facilité d'enfilage, de réglage et d'utilisation ; éléments permettant de vérifier la compatibilité des équipements destinés à être utilisés ensemble ; échantillons demandés permettant d'apprécier la qualité de fabrication, la robustesse, l'ergonomie, la fonctionnalité et la fiabilité des articles proposés.)
- Durabilité, réparabilité, entretien et	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.4.1 et

Critère	Descriptif
disponibilité des pièces (8 %)	3.4.2 du CRT ; conditions d'entretien, de nettoyage, de lavage, de stockage et de conservation ; durée de vie estimée, limites d'usage, recommandations de contrôle, conditions de remplacement et garanties proposées ; présentation des pièces détachées, éléments d'usure, accessoires et kits de remplacement disponibles, notamment les visières, jugulaires, kits d'hygiène, coques antibruit, mousses, sangles, ponts textiles, boucles, lacets, semelles et éléments de harnais ; délais de fourniture et modalités de remplacement en cas d'arrêt de gamme ou d'indisponibilité.)
- Organisation logistique, disponibilité, délais, accompagnement et SAV (9 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.5.1 à 3.5.5 du CRT ; informations relatives aux références tenues en stock, aux lieux de stockage, au réassort et à la sécurisation des approvisionnements ; délais d'établissement des devis et délais de livraison des articles stockés, non stockés, spécifiques ou techniques ; modalités de gestion des urgences, ruptures, substitutions et reliquats ; description du processus de commande, des livraisons multisites et du suivi des commandes ; organisation du conseil technique, des essais, des démonstrations et de l'accompagnement des services ; modalités de gestion des retours, échanges, non-conformités, garanties, remplacements et service après-vente.)
2. Prix des prestations (30 %)	Sur la base du montant du DQE
3. Performance environnementale et sociétale (15 %)	
- Réduction des emballages et limitation du plastique (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.1 du CRT ; description des emballages et conditionnements utilisés ; mesures de réduction du suremballage et des sachets plastiques individuels ; recours à des emballages recyclés, recyclables, réemployables ou consignés ; adaptation des conditionnements aux quantités commandées et modalités de regroupement des commandes et des livraisons.)
- Reprise, tri, recyclage ou valorisation des équipements en fin de vie (4 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.2 du CRT ; description des solutions de reprise, de collecte, de tri, de réemploi, de recyclage ou de valorisation proposées pour les vêtements anti-coupure, chaussures ou bottes forestières, casques, visières, protections auditives, gants, harnais, longues, cordes, connecteurs et autres EPI techniques ; identification des produits repris et des éventuelles exclusions ; modalités de collecte ; filières et partenaires mobilisés ; justificatifs de traçabilité, attestations, bordereaux ou bilans pouvant être transmis.)
- Démarche environnementale globale adaptée aux EPI techniques (3 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.3 du CRT ; présentation de la politique environnementale du candidat et, le cas échéant, de ses fabricants ; identification des principales références intégrant des matières recyclées, biosourcées ou issues d'une démarche d'éco-conception lorsque cela est compatible avec les exigences de sécurité ; labels, certifications, fiches environnementales ou justificatifs des fabricants ; éléments relatifs à la durabilité, à la réparabilité, à la disponibilité des pièces détachées, à la limitation des substances préoccupantes et à l'allongement de la durée de vie des équipements.)

Critère	Descriptif
- Traçabilité environnementale et sociale des produits proposés (3 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.4 du CRT ; informations disponibles relatives à l'identité des fabricants, aux principaux pays ou sites de fabrication ou d'assemblage, à l'origine des principales matières ou composants et aux engagements environnementaux et sociaux des fabricants et fournisseurs ; présentation des dispositifs de traçabilité mis en œuvre dans la chaîne d'approvisionnement ; fiches fabricant, attestations, déclarations, labels, certifications, chartes, codes de conduite, rapports d'audit ou documents équivalents associés aux références proposées.)
- Volet social et responsabilité sociale des produits proposés (3 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.5 du CRT ; présentation des moyens mis en œuvre pour s'assurer du respect des engagements sociaux par les fabricants, fournisseurs ou partenaires ; chartes éthiques, codes de conduite fournisseurs, clauses sociales, procédures de sélection et d'évaluation des fournisseurs, analyses des risques sociaux, audits et actions correctives ; éléments relatifs au respect des droits fondamentaux au travail, à la prévention du travail forcé, du travail des enfants et du travail dissimulé ainsi qu'à la santé et à la sécurité des travailleurs.)

Lot 3 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	
- Qualité, conformité réglementaire et adéquation des produits aux usages, identification et marquages (12 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.1.1 à 3.1.3 du CRT) ; du BPU complété permettant d'identifier, pour chaque ligne, la marque et la référence commerciale du produit proposé ; des fiches techniques et notices d'utilisation et d'entretien permettant d'apprécier les caractéristiques des produits, leurs niveaux de protection et leur conformité aux exigences du CCTP, complétées, le cas échéant, par les déclarations UE de conformité, certificats, attestations ou autres justificatifs disponibles ; des éléments permettant de vérifier le respect des prescriptions réglementaires applicables aux uniformes, coiffants, grades, insignes, écussons et marquages de la Police municipale ; de la présentation des techniques de personnalisation et des modalités permettant d'assurer l'identification des agents, la résistance des marquages et l'homogénéité visuelle des tenues ; des échantillons demandés permettant d'apprécier la conformité apparente, l'adéquation aux usages, la qualité des marquages et le rendu visuel.
- Étendue, cohérence, lisibilité et continuité des gammes proposées (7 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.2.1 et 3.2.2 du CRT ; présentation des principales marques et gammes proposées ; informations relatives aux coupes femme et homme, aux modèles unisexes, aux tailles et pointures spécifiques, aux articles sur mesure, aux accessoires et pièces de remplacement ; éléments permettant d'apprécier la couverture du périmètre du lot, la cohérence des différentes pièces et la lisibilité des gammes ; engagements relatifs à la continuité des références, coloris, coupes, finitions, marquages et accessoires ; modalités d'information, de comparaison, d'échantillonnage et de

Critère	Descriptif
	validation préalable en cas d'arrêt de fabrication, d'évolution de gamme ou de substitution.)
- Confort, ergonomie, qualité et durabilité des articles (15 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.3.1 à 3.3.3 du CRT ; guides de tailles et de mensurations ; informations relatives aux amplitudes de tailles et de pointures, aux coupes femme et homme et aux adaptations possibles aux différentes morphologies ; descriptifs des matières, compositions, grammages, renforts, coutures, assemblages, fermetures et finitions ; éléments relatifs au confort, à la respirabilité, à la liberté de mouvement, au poids, à l'ergonomie et au port simultané d'accessoires ou d'équipements ; conditions d'entretien, résistance aux lavages, tenue des coloris et des marquages, durée de vie estimée, garanties, réparations et retouches ; échantillons demandés permettant d'apprécier la qualité de fabrication, la coupe, le confort, la robustesse, la fonctionnalité et le rendu des articles. Pour les équipements de protection balistique : caractéristiques techniques, modèles femme et homme, niveaux de protection, tailles et mensurations couvertes, poids, modalités de prise de mesures et d'essayage, certificats et rapports d'essais, durée de validité, traçabilité individuelle, conditions d'entretien, de stockage, de contrôle, de remplacement et garanties.)
- Organisation logistique, disponibilité des références et délais (7 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.4.1 à 3.4.3 du CRT ; informations relatives aux références tenues en stock, à la part estimative du BPU disponible, aux lieux de stockage, au suivi des stocks, au réassort et à la sécurisation des approvisionnements ; délais d'établissement des devis et délais de livraison des articles standards stockés ou non stockés, des articles personnalisés, des articles spécifiques ou sur mesure et des équipements de protection balistique ; modalités de gestion des urgences, des ruptures, des retards, des substitutions et des reliquats ; description du processus de réception et de suivi des commandes, des livraisons multisites, de l'identification des colis et des destinataires et du suivi des livraisons fractionnées)
- Modalités d'accompagnement, essayages, retours et service après-vente (9 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.5.1 et 3.5.2 du CRT ; organisation du conseil technique et de l'assistance ; désignation d'un interlocuteur dédié ; modalités de mise à disposition des guides et jeux de tailles, de prise de mesures, d'essayage des vêtements structurés, des chaussures et des équipements de protection balistique, de présentation des gammes et de mise à disposition d'échantillons ; modalités d'accompagnement pour le choix des modèles, coupes, tailles, pointures, marquages et personnalisations ; modalités de gestion des échanges de tailles et de pointures, retouches, erreurs de livraison, articles non conformes ou défectueux, garanties, remplacements et service après-vente ; délais moyens de traitement et procédure de déclaration, de suivi et de résolution des demandes.)
2. Prix des prestations (40 %)	Sur la base du montant du DQE
3. Performance environnementale et sociétale (10 %)	
- Matières recyclées, biosourcées ou produits éco-conçus (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.1 du CRT ; identification des principales références intégrant des matières

Critère	Descriptif
	recyclées, biosourcées, issues de filières responsables, éco-conçues ou limitant les substances préoccupantes ; indication de la nature et, lorsqu'elle est disponible, de la part de matière recyclée ou biosourcée ; labels, certifications, fiches environnementales, attestations ou justificatifs des fabricants associés aux références concernées.)
- Réparation, reprise, tri, recyclage et valorisation en fin de vie (3 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.2 du CRT ; description des solutions de réparation, de retouche, de remplacement d'éléments défectueux et de disponibilité des pièces ou accessoires permettant de prolonger la durée de vie des articles ; solutions de reprise, de collecte, de tri, de réemploi, de recyclage ou de valorisation des uniformes, vêtements, chaussures, accessoires, EPI et équipements balistiques arrivés en fin de validité ; identification des produits repris et des exclusions ; modalités de collecte, filières et partenaires mobilisés ; modalités de neutralisation des marquages et éléments d'identification ; justificatifs de traçabilité pouvant être transmis.)
- Réduction des emballages et limitation du plastique (1 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.3 du CRT ; description des emballages et conditionnements utilisés ; mesures de réduction du suremballage et des sachets plastiques individuels ; recours à des emballages recyclés, recyclables, réemployables ou consignés ; adaptation des conditionnements aux quantités commandées ; regroupement des commandes et des livraisons, optimisation des tournées et recours éventuel à des véhicules moins émissifs.)
- Traçabilité environnementale et sociale des produits proposés (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.4 du CRT ; informations disponibles relatives à l'identité des fabricants, aux principaux pays et sites de fabrication ou d'assemblage, à l'origine des principales matières ou composants et aux engagements environnementaux et sociaux des fabricants et fournisseurs ; présentation des dispositifs de traçabilité mis en œuvre dans la chaîne d'approvisionnement ; fiches fabricant, attestations, déclarations, labels, certifications, chartes, codes de conduite, rapports d'audit ou documents équivalents associés aux références effectivement proposées au BPU.)
- Volet social et responsabilité sociale des produits proposés (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.5 du CRT ; présentation des moyens mis en œuvre pour s'assurer du respect des engagements sociaux par les fabricants, fournisseurs ou partenaires ; chartes éthiques, codes de conduite fournisseurs, clauses sociales, procédures de sélection et d'évaluation des fournisseurs, analyses des risques sociaux, audits, contrôles et actions correctives ; éléments relatifs au respect des droits fondamentaux au travail, à la prévention du travail forcé, du travail des enfants et du travail dissimulé, à la santé et à la sécurité des travailleurs ainsi qu'à la liberté d'association et au dialogue social.)

Lot 4 :

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (50 %)	
- Adéquation des produits aux usages, qualité de présentation et cohérence de l'offre (11 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.1.1 à 3.1.3 du CRT ; BPU complété et fiches techniques associées aux références proposées ; présentation des principales caractéristiques des articles, notamment les compositions, grammages, doublures, coutures, assemblages, fermetures, matières extensibles et conditions d'entretien ; éléments relatifs à la qualité du tombé, à l'opacité des hauts clairs, à la limitation du froissage et au confort des vêtements structurés ; nuanciers, visuels et éléments permettant d'apprécier la cohérence des coloris et la composition des tenues ; échantillons non marqués demandés permettant d'apprécier la qualité de fabrication, la coupe, le rendu visuel, les finitions et l'homogénéité des articles proposés.)
- Étendue, lisibilité et continuité des gammes proposées (6 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.2.1 et 3.2.2 du CRT ; présentation des principales marques, gammes et familles de produits proposées ; informations relatives aux coupes femme et homme, aux modèles unisexes, aux tailles spécifiques, aux conformations courtes ou longues, aux variantes de matières et aux articles complémentaires ; éléments permettant d'apprécier l'étendue et la lisibilité des gammes ; engagements relatifs à la continuité des références, coloris, coupes, matières et finitions ; modalités d'information, de comparaison, d'échantillonnage, d'essayage complémentaire et de validation préalable en cas d'arrêt de fabrication, d'évolution de gamme ou de substitution.)
- Confort, coupes, tailles, durabilité et entretien (12 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.3.1 à 3.3.3 du CRT ; guides de tailles et tableaux de mensurations ; informations relatives aux coupes femme et homme, aux tailles courtes ou longues et à l'adaptation aux différentes morphologies ; descriptifs des matières, grammages, emmanchures, dispositifs d'aisance et autres caractéristiques ergonomiques ; recommandations de lavage, de séchage, de repassage ou de nettoyage ; éléments relatifs à la résistance aux lavages, à la stabilité dimensionnelle, à la tenue des coloris, au boulochage, au froissage, à la tenue des boutons et fermetures ainsi qu'à la durée de vie estimée ; garanties fabricant ou commerciales ; modalités de réparation et de remplacement des éléments défectueux ; organisation, délais et contrôle des retouches

Critère	Descriptif
	et adaptations des vêtements ; échantillons non marqués permettant d'apprécier le confort, la coupe, le taillant, la robustesse, les finitions et le maintien de l'aspect.)
- Organisation logistique, disponibilité des références et délais (8 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.4.1 à 3.4.3 du CRT ; informations relatives aux références tenues en stock, aux lieux de stockage, au réassort, au suivi des stocks et à la sécurisation des approvisionnements ; organisation proposée pour les dotations groupées, les réassorts et l'équipement rapide de nouveaux agents ; délais garantis d'établissement des devis et de livraison des articles standards stockés ou non stockés, personnalisés, retouchés, adaptés ou faisant l'objet d'une fabrication spécifique ; délai de réalisation des dotations annuelles groupées ; modalités de gestion des urgences, des ruptures, des retards, des substitutions et des reliquats ; description du processus de commande, des livraisons multisites, de la constitution des paquetages individualisés et du suivi des commandes.)
- Accompagnement, essayages, marquages, retours et service après-vente (13 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (articles 3.5.1 à 3.5.3 du CRT ; organisation proposée pour les campagnes d'essayage, les prises de mesures et l'identification des retouches ; moyens humains et matériels mobilisés, jeux de tailles proposés et modalités de traitement des agents absents ou nouvellement recrutés ; confirmation de la prise en charge, dans les prix du marché, du personnel, des déplacements et des moyens nécessaires aux essayages ; présentation des techniques de marquage et de personnalisation, des modalités de contrôle et d'établissement des bons à tirer, sans remise d'échantillons marqués au stade de l'offre ; modalités de gestion des échanges de tailles, des erreurs de livraison, des retouches ou personnalisations non conformes, des erreurs de constitution des paquetages, des articles défectueux, des garanties et du SAV ; délais maximaux garantis d'accusé de réception, de reprise, de correction, d'échange ou de remplacement.)
2. Prix des prestations (35 %)	Sur la base du montant du DQE
3. Performance environnementale et sociétale (15 %)	
- Matières recyclées, biosourcées, responsables ou produits éco-conçus (4 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.1 du CRT ; identification des principales références intégrant des matières recyclées, biosourcées, issues de filières responsables ou relevant d'une démarche d'éco-conception ; indication de la nature et, lorsqu'elle est disponible, de la part de matière recyclée ou biosourcée ; informations relatives aux procédés de fabrication, de teinture ou de finition à impact réduit ; labels, certifications, fiches environnementales, attestations ou justificatifs des fabricants associés aux références concernées.)
- Durabilité, réparabilité, entretien et fin de vie (4 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.2 du CRT ; description des dispositions permettant de prolonger la durée de vie des articles, notamment la qualité des matières et

Critère	Descriptif
	finitions, les possibilités de réparation, de retouche, de remplacement des éléments défectueux et la disponibilité des boutons, fermetures ou accessoires ; conseils d'entretien et solutions éventuelles de réemploi ou de seconde vie ; description des solutions de reprise, de collecte, de tri, de réemploi, de recyclage ou de valorisation proposées ; identification des produits repris et des exclusions ; modalités de collecte, filières et partenaires mobilisés ; modalités de neutralisation des logos ou éléments d'identification et justificatifs de traçabilité pouvant être transmis)
- Réduction des emballages et limitation du plastique (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.3 du CRT ; description des emballages et conditionnements utilisés ; mesures de réduction du suremballage et des sachets plastiques individuels ; recours à des emballages recyclés, recyclables, réemployables ou consignés ; adaptation des conditionnements aux quantités commandées ; organisation des paquetages limitant les emballages inutiles ; regroupement des commandes et des livraisons, optimisation des tournées et recours éventuel à des véhicules moins émissifs.)
- Traçabilité environnementale des produits proposés (2 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.4 du CRT ; informations disponibles relatives à l'identité des fabricants, aux principaux pays ou sites de fabrication ou d'assemblage, à l'origine des principales matières ou composants, aux engagements environnementaux des fabricants et à la part éventuelle de fabrication européenne ou de proximité ; présentation des dispositifs de traçabilité mis en œuvre dans la chaîne d'approvisionnement ; fiches fabricant, attestations, déclarations, labels, certifications, chartes environnementales, rapports d'audit ou documents équivalents associés aux références proposées.)
- Volet social et responsabilité sociale des produits proposés (3 %)	Sur la base du cadre de réponse technique (l'article 4.5 du CRT ; présentation des moyens mis en œuvre pour s'assurer du respect des engagements sociaux par les fabricants, fournisseurs ou partenaires ; chartes éthiques, codes de conduite fournisseurs, clauses sociales, procédures de sélection et d'évaluation des fournisseurs, analyses des risques sociaux, audits, contrôles et actions correctives ; éléments relatifs au respect des droits fondamentaux au travail, à la prévention du travail forcé, du travail des enfants et du travail dissimulé, à la santé et à la sécurité des travailleurs ainsi qu'à la liberté d'association et au dialogue social.)

Mode de calcul :

1°) Valeur technique :

Pour la valeur technique, chacun des sous critères sera noté sur 6 points, sur la base du référentiel ci-dessous, puis pondéré. La note finale pour le critère « valeur technique » sera obtenue en additionnant les notes pondérées des sous critères.

1	médiocre : le candidat ne répond pas aux attentes
2	passable : information fournie mais le candidat ne répond que partiellement aux attentes
3 – 3,5	acceptable : le candidat remplit de manière normale les exigences qualitatives et quantitatives mais quelques réserves et incertitudes d'appréciation
4 – 4,5	satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives
5 – 5,5	très satisfaisant : le candidat remplit toutes les exigences qualitatives et quantitatives mais présente un avantage particulier (par rapport aux prescriptions attendues ou par rapport aux autres candidats...)
6	excellent : remplit les exigences au-delà des attentes, présente de nombreux avantages par rapport aux autres candidats

2°) Prix des prestations sur 6 points :

Le prix sera analysé au vu des sous critères précités.

Les notes seront calculées de la façon suivante :

Le moins disant aura 6 points. La note de l'offre n°2 sera donc proportionnellement inférieure à la différence entre les 2 offres

La formule appliquée sera : note de l'offre = note maximale x (valeur de la meilleure offre / valeur de l'offre) ; la note obtenue sera ensuite pondérée

La note finale pour le critère « Prix des prestations » sera obtenue en additionnant les notes pondérées des sous critères.

3°) Performance environnementale et sociétale sur 6 points :

Le même référentiel que celui de la valeur technique sera utilisé sur ce critère.

Pour chaque critère, les notes seront arrondies, le cas échéant, au centième.

La note finale sera obtenue en additionnant l'ensemble des notes pondérées des critères. La note finale de chaque candidat sera sur 6 points.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Une fois le marché attribué, l'entreprise retenue devra produire :

Document
Attestation d'assurance en responsabilité décennale en cours de validité
Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle cours de validité
Attestation fiscale datant de moins d'1 an
Attestation sociale datant de moins de 6 mois
Ou tout autre document (type DC1) si le formulaire DUME est mal renseigné
RIB

■ Multi-attribution :

Le contrat est attribué à plusieurs fournisseurs dans les conditions suivantes :

Pour le lot 1

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 4 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

Pour les lots 2 et 3

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 3 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

Pour le lot 4

Sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, le contrat sera attribué à 2 opérateurs économiques maximum, dont les offres sont les plus économiquement avantageuses et donc les mieux classées à l'issue de l'analyse des offres.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement administratif et technique complémentaire concernant le marché, les candidats devront impérativement transmettre leurs demandes au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres afin que l'acheteur puisse y apporter les réponses au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, via la plateforme de dématérialisation www.marches-publics.info.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Poitiers
Hôtel Gilbert
15 Rue de Blossac
86000 POITIERS
Téléphone : 05 49 60 79 19
Courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr
Site internet : <http://poitiers.tribunal-administratif.fr/>

■ Données à caractère personnel

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Yohann Brossard ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)